

**CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE CAMPING-CAR PARK
ET**

NOM établissement partenaire

Entre :

La Société dénommée CAMPING-CAR PARK, Société par actions simplifiée au capital de 104 794 €, dont le siège est à PORNIC (44210), 3, rue du Docteur Ange Guépin, identifiée au SIRET sous le numéro 53096623300039 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT-NAZAIRE.

Représentée par Monsieur Laurent MORICE.

D'une part,

Et :

La Société dénommée _____, Société _____ au capital de _____, dont le siège est à _____, identifiée au SIRET sous le numéro _____ et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de _____.

D'autre part,

Preamble

CAMPING-CAR PARK est le premier réseau européen d'aires d'étape et de campings. Nos 900.000 clients ont la possibilité de séjourner sur plus de 500 destinations en France et en Europe. CAMPING-CAR PARK, en partenariat avec les collectivités, vise un objectif de promotion du territoire : sites touristiques, activités de loisirs, événements, artisanats, gastronomie, commerces, etc. L'objectif est d'inciter les clients des aires du réseau CAMPING-CAR PARK à laisser une empreinte positive sur le territoire.

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet de la convention

CAMPING-CAR PARK s'engage à :

- Faire la promotion de l'établissement sur son site internet B2C
- Mentionner le présent partenariat sur nos supports de communication
- Proposer à moyenne échéance des circuits touristiques mettant en avant l'établissement

1 contrepartie, la société “**NOM établissement partenaire**” s’engage à :

- Fournir à CAMPING-CAR PARK des photos libres de droit
- Afficher le partenariat sur les supports de communication de l’établissement
- Afficher de manière visible le partenariat dans l’établissement auprès de la mise en place de la vitrophanie qui sera envoyée par CAMPING-CAR PARK
- Devenir distributeur de nos cartes routières et à ce titre mettre à disposition un présentoir et des cartes routières qui seront transmises par CAMPING-CAR PARK
- Proposer un avantage aux membres détenteurs de la carte d’accès au réseau Pass’Etapas :

Vous bénéficiez de 10 % de réduction sous présentation de votre carte d’accès (exemple d’avantage).

ARTICLE 2 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée indéterminée. La convention peut être dénoncée à tout moment par l’une ou l’autre des parties, sans préavis.

ARTICLE 3 : Révision

La présente convention pourra être révisée à tout moment, à la demande de l’une des Parties. Toute révision de la présente Convention devra donner lieu à un avenant signé par chacune des Parties.

Fait en deux exemplaires,

Pornic, le 19/02/2025

CAMPING-CAR PARK

Établissement partenaire

SAS CAMPING-CAR PARK
3, rue du Docteur Ange Guépin
44210 PORNIC
Tél. 01.83.64.69.21
Siret : 530 986 233 00047